

**Commune
De
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin
Arr. de Strasbourg - Campagne**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2014

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 9

Absents :

Procurations :

Mise en place du logiciel EMagnus

Le Maire présente aux conseillers les nouveaux devis concernant l'achat du logiciel EMagnus. En effet, ces devis ont été revus à la baisse comme annoncé lors du CM du 04/12/2013. De plus, un tarif de « groupe » a été validé concernant les formations à prévoir pour l'utilisation de ces progiciels. Gingsheim, Alteckendorf, Wilwisheim, Wickersheim et Schaffhouse/Zorn formeraient le 2^{ème} groupe de travail.

Devis 1 pour un montant de progiciel à 1.011,70€HT comprenant les licences de la gestion comptable, la gestion des paies, la gestion des administrés et l'état civil.

Devis 2 pour un montant de progiciel à 903,83€ HT comprenant les licences de la gestion comptable, la gestion des paies.

Le maire propose, en accord avec les conseillers et afin d'être en osmose avec les communes du canton du Pas de la Zorn de partir sur le devis 1.

Les journées de formations sont donc figées au tarif de « groupe ». Pour mémoire, une mutualisation instaurait un montant de 5€/écriture soit environ 2200€/an pour notre gestion comptable, l'achat des progiciels injectera en investissements 2.391,70€ mais uniquement la première année. Ces crédits seront inscrits au budget 2014.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis 1 et à mettre en place les outils nécessaires au passage obligatoire au PES à compter du 01^{er} Janvier 2015.

Gestion des salariés de la Commune

Le Maire informe le Conseil que le poste de Mme Ness-Marchetti arrive à échéance au 01^{er} Mars 2014. Il y a lieu de renouveler ce contrat puisque la secrétaire en poste a fait preuve de ses compétences à maintes reprises et que Sandra souhaite poursuivre dans ses fonctions à raison de 20h hebdomadaire en

parallèle du poste de coordonnatrice de Gestion projets qu'elle occupe également à Quatzenheim. Ces deux contrats sont validés auprès du Centre de Gestion et sont parfaitement compatibles en terme de gestion de temps.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du poste de Rédacteur classé échelon 07 indice brut 418 majoré 371. La durée hebdomadaire de service est maintenue à 20/35^e cependant Mme Ness-Marchetti précise que si une baisse d'activité devait justifier une réduction de son temps de travail à 17/35^{ème} à compter de 2015, cette dernière saisirait en accord avec la collectivité le Comité technique paritaire afin de valider cette requête.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases des « emplois de secrétaire de mairie dans les communes de – de 1000 habitants ». A la fin de ce deuxième contrat, Mme NessMarchetti aura comptabilisé 6 ans de contrats à Gingsheim. Si la collectivité souhaitait reconduire ce contrat, elle pourra le faire, mais la reconduction se fera obligatoirement en CDI.

Le Conseil vote à l'unanimité le maintien en poste de Sandra et autorise le Maire à procéder à la validation du contrat auprès du Centre de Gestion.

Crédits budgétaires d'investissements 2014

La perception nous demande de prévoir deux crédits budgétaires en investissement au chapitre 2188 afin de pouvoir mandater l'achat du tableau d'affichage et l'installation du nouvel extincteur en salle de Mairie, pour la mise aux normes. En effet, le budget ne sera voté que fin Mars 2014, de ce fait il est impératif de préciser que ces crédits seront prévus au budget 2014 dans la limite de 25% des crédits 2013.

Tableau d'affichage mandat n° 10 pour un montant de 327.37€

Extincteur mandat n° 11 pour un montant de 127.76€

Inscrits au budget sous l'article 2188 catégorie M.

Voté à l'unanimité.

DETR 2014

Le Conseil Municipal de GINGSHEIM :

- Atteste que le projet de réalisation d'un bassin de rétention versant SUD est encore en phase d'études, qu'à ce titre le projet n'a pas encore commencé, et que la phase des travaux n'est en aucun cas engagée au 28 janvier 2014.
- Autorise le Maire à constituer le dossier de demande de DETR et à présenter les pièces justificatives à ce dossier au plus tard à la préfecture au 14 février 2014.

Point divers

1/ Le Maire précise aux conseillers que les infirmières sont installées, et qu'elles ont commencé leur activité d'infirmières libérales. Le marché se met doucement en place.

2/ Concernant le bassin de rétention versant SUD, le maire indique avoir été contacté par le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal pour articuler l'enquête publique d'ici quelques semaines. Il s'agit de M. Tournier et une demande de versement de provisions à hauteur de 600€ a été versée au dossier.

3/ M. Gross cède la parole aux délégués du SIVOS et du SIVU. Mme Boisseau précise les termes de la réunion du mois de janvier 2014. La sortie du SIVOS est confirmée au 01/09/2014, cependant une convention entre les différents parties garantira les droits de GINGSHEIM et de DUNTZENHEIM au sein du SIVOS jusqu'à ce que le SIVU soit en mesure d'accueillir les enfants de notre commune. Cette convention assurera le maintien des coûts de fonctionnement actuel. Les dépenses d'investissements ne porteront que sur les achats des « petits » matériels. En termes de transports, une solution est encore à trouver pour les enfants du cursus « bilingues ». En effet, le transport ne pourrait être pris en charge qu'à partir de Saessolsheim, de ce fait une solution est à trouver sur l'acheminement de Gingsheim à Saessolsheim. La prochaine réunion se tiendra à Wingersheim le 03 février 2014.

4/ Concernant l'abribus endommagé, M. Hofstetter indique avoir reçu l'expert Groupama et que l'intégralité de la réparation sera pris en charge par notre assurance.

5/ M. Hofstetter précise avoir remis à l'école de Gingsheim en présence de Mme Peyré Régine les bénéfices de la vente des Sapins effectuée en décembre 2013. Le montant de ces bénéfices se porte à 291€. En parallèle, 100€ ont également été remis suite à la vente de légumes du jardin Ecole. La Directrice Mme Jourdain remercie vivement la Commune et l'engagement des bénévoles porteurs de ces deux actions.

6/ M. Gross revient sur l'affaire de M. Novack. L'affaire est toujours bloquée dans la mesure où M. Novack n'arrive pas à trouver un emplacement conforme à ses besoins et au respect du voisinage. Lors de la dernière livraison de bois courant Janvier, les familles Philipps et Angsthelm ont d'ailleurs déposé une plainte écrite en mairie. M. Gross, courant Mars proposera une nouvelle fois l'ancienne décharge en accord avec M. Cuny Romain, propriétaire des ruches.

Le Maire clôture la séance à 23h30.

Registre de Conseil Municipal du 28 janvier 2014

Rendu exécutoire le 03/02/2014

Suite à l'affichage et à la diffusion le 03/02/2014

Et la transmission en préfecture le 03/02/2014.

Le Maire

Dominique Gross